



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats territoriaux d'exploitation

Question écrite n° 3478

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souligne auprès de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales l'intérêt que revêt pour l'agriculture des zones de montagne et de piémont la mise en place d'un CTE spécifique de soutien à la multifonctionnalité des petites exploitations. Cette proposition aurait l'avantage de permettre une reconnaissance des fonctions, vitales pour les territoires ruraux, qui sont assurées par les exploitations agricoles et qui n'ont aujourd'hui aucune valorisation sociale ou financière : entretien et aménagement du territoire rural, mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel, maintien des populations en milieu rural fragile et enclavé. Formule approfondie et affinée de l'outil CTE tel qu'il a été défini dans la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, le CTE « petites exploitations » devra répondre à un certain nombre de critères qualitatifs non pris en compte dans les procédures en vigueur : maintien de l'utilisation des surfaces pour lutter contre la fermeture des espaces ruraux, prise en compte de la faible mécanisation entraînant un surcoût de travail manuel, soutien à la transformation fermière et à l'accueil touristique, contribution au maintien de l'emploi et des services en zone rurale. Issu d'une réflexion conduite sur les moyens de préserver les petites exploitations rurales et de lutter contre la désertification des zones de montagne et de piémont, le CTE « petites exploitations » répond particulièrement aux enjeux de territoire et de société que doit relever l'agriculture française. Aussi, il lui demande si cette proposition aura son appui pour trouver une application rapide.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été retenue sur le développement des soutiens en faveur des petites exploitations. Le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) a émis un avis favorable lors de sa séance de janvier dernier sur les propositions qui lui étaient soumises. Concernant la mesure spécifique de soutien en faveur des petites exploitations, des groupes de travail réunissant l'administration et les organisations professionnelles agricoles ont précisé les critères de définition des petites exploitations. L'expérimentation du dernier trimestre 2001, sur 23 sites, a permis de constituer un dossier de demande argumenté à l'attention de la Commission européenne en vue de son introduction au sein du Plan de développement rural national (PDRN) au titre de la révision 2002. L'examen du dossier de révision par la Commission européenne, préalable à l'application du dispositif est en cours. Il va permettre de préciser l'éligibilité de la mesure au PDRN.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3478

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3291

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 740